

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE DE LA SOURCE - MANQUEMENTS

La majorité des élèves comprennent bien les règles établies et sont capables de les respecter.

Les conséquences agréables lorsque je respecte le code de vie :

- ✓ Je suis fier(e) de moi et je reconnais mes efforts.
- ✓ Je suis félicité(e) par les adultes et les autres élèves qui m'entourent et je gagne leur confiance et respect.
- ✓ J'ai des privilèges.
- ✓ Je vis en harmonie et le climat de l'école est agréable et sécuritaire.
- ✓ Je me fais des amis. Je peux rester avec mon groupe.

Cependant, pour ceux qui oublient certaines d'entre elles, des manquements seront notés au code de vie dans l'agenda.

À notre école, nous distinguons deux types de manquements : **les manquements mineurs** ou **les manquements majeurs**. À chacun de ces types correspond une procédure d'intervention éducative graduée et responsabilisante. La distinction entre les deux types fait référence à la gravité des gestes posés. **L'application des conséquences choisies varie donc selon la nature du manquement, sa gravité et la fréquence observée chez l'élève.** Vous serez informé des manquements via un billet.

MANQUEMENT MINEUR	MANQUEMENT MAJEUR
Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement des activités de l'école.	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes.
Exemples de comportements	Exemples de comportements
<ul style="list-style-type: none">➤ Cris, course dans les déplacements➤ Bousculade, chamaillerie➤ Lancement de balles de neige ou autres➤ Langage grossier ou inapproprié➤ Possession d'objets non nécessaires, oubli ou détérioration du matériel➤ Non-respect des aires de jeu, non-respect des règles de jeu➤ Autres	<ul style="list-style-type: none">➤ Impolitesse envers l'adulte➤ Refus d'obéir/défi de l'autorité➤ Violence verbale➤ Violence physique➤ Intimidation/harcèlement➤ Menaces➤ Taxage➤ Vandalisme➤ Vol➤ Autres

* Avant d'arriver à un manquement mineur, des interventions éducatives et préventives auront été faites à l'école, dans notre gestion interne.

2^e PARTIE – Les règles (Approuvé par le conseil d'établissement de l'école le 1^{er} mai 2018)

Les règles de conduite suivantes s'appliquent en tout lieu et en tout temps.

(À l'école, dans la cour d'école, au service de garde, dans l'autobus, lors des sorties éducatives, etc.)

Règle 1 : J'adopte un comportement pacifique et respectueux

- 1.1 Je suis poli(e), calme et respectueux(euse) avec les adultes et les élèves de l'école.
- 1.2 J'utilise un langage exempt de grossièretés.
- 1.3 Je vouvoie tous les adultes.
- 1.4 Je n'ai jamais recours à la violence physique.

Règle 2 : Je collabore à la demande de l'adulte

- 2.1 Au son de la première cloche, je cesse immédiatement de jouer et au son de la deuxième cloche, je suis calme et en silence dans mon rang.
- 2.2 Je respecte en tout temps et en tout lieu les règles de fonctionnement de chaque intervenant de l'école.
- 2.3 Je respecte les règles de la 1^{re} partie du code de vie- les informations générales.

Règle 3 : J'agis, je me déplace et je joue de façon sécuritaire

- 3.1 J'arrive à l'heure à l'école et je me dirige immédiatement dans la cour pour y rester jusqu'à la cloche.
- 3.2 Sur le terrain de l'école, je marche à côté de ma bicyclette.
- 3.3 Il est interdit de circuler dans le stationnement du personnel de l'école et dans le débarcadère.
- 3.4 Pour entrer et sortir de l'école, j'utilise les portes réservées aux élèves.
- 3.5 Lors des entrées et pendant les heures de cours, je circule en silence et en marchant calmement.
- 3.6 Dans la cour, je choisis des activités sécuritaires pour moi et pour les autres et je respecte les limites définies.
- 3.7 Je lance des balles de neige uniquement sur les cibles prévues à cet effet.
- 3.8 Lors des récréations à l'intérieur, je suis calme et je demeure dans mon local.
- 3.9 Mes effets scolaires sont exempts d'objets dangereux ou de littérature haineuse ou violente.

Règle 4 : Je m'habille selon les exigences de l'équipe-école

- 4.1 Je porte des vêtements adaptés à la température et qui permettent des activités récréatives, ce qui inclut la salopette et les bottes pour les températures froides.
- 4.2 Mes vêtements sont exempts de messages disgracieux ou violents.
- 4.3 Je porte des vêtements convenables adaptés au contexte scolaire.

Règle 5 : Je prends soin de l'environnement

- 5.1 Je respecte le matériel mis à ma disposition et l'environnement physique.

Aucune situation, jugée par les intervenants de l'école, comme étant de l'intimidation ne sera tolérée.

Je suis conscient(e) que si j'enfreins ces règles, je devrai assumer les conséquences qui me seront imposées.

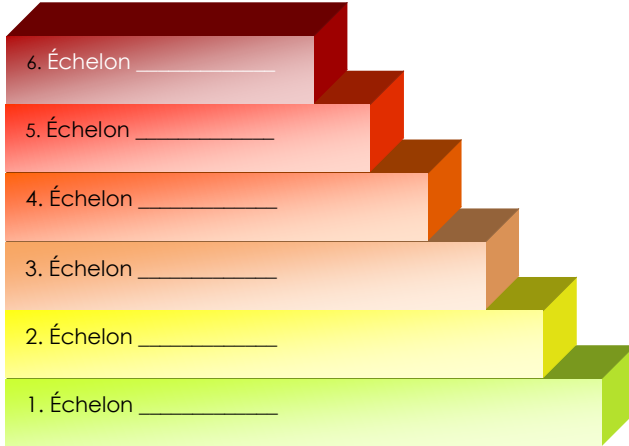
Signature de l'élève : _____

Signatures des parents : _____



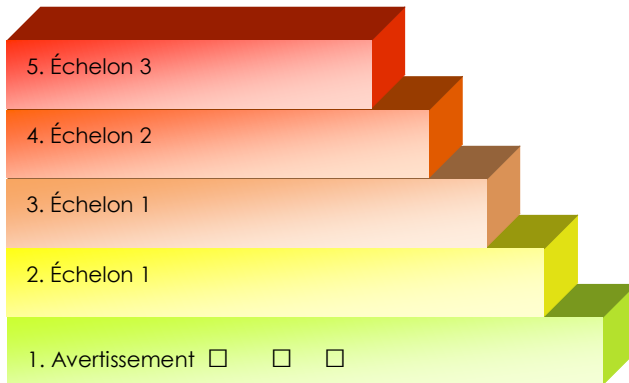
Code de vie

Règlement 1 : J'adopte un comportement pacifique et respectueux (toute forme de violence physique, verbale, sociale ou par voie électronique est inacceptable).



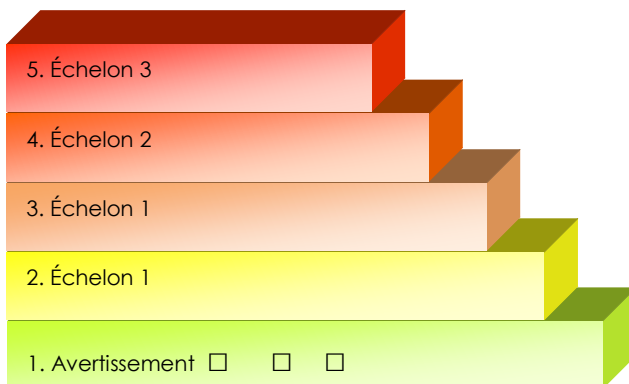
Date	Règle	R	Conséquence
6.			
5.			
4.			
3.			
2.			
1.			

Règlement 2 : Je collabore à la demande de l'adulte.



Date	Règle	Conséquence
5.		
4.		
3.		
2.		
1. Date :	2. Date :	3. Date :

Règlement 3 : J'agis, je me déplace et je joue de façon sécuritaire en tout temps.

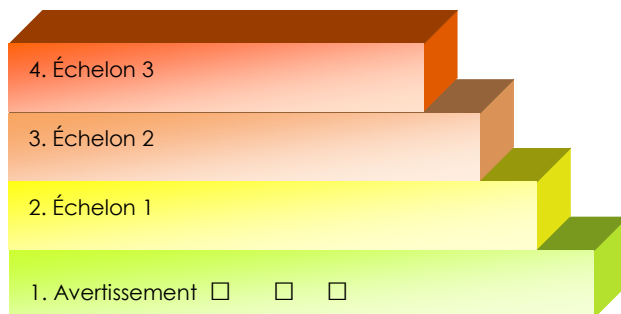


Date	Règle	Conséquence
5.		
4.		
3.		
2.		
1. Date :	2. Date :	3. Date :

Règlement 4 : Je m'habille selon la prescription de l'équipe-école.

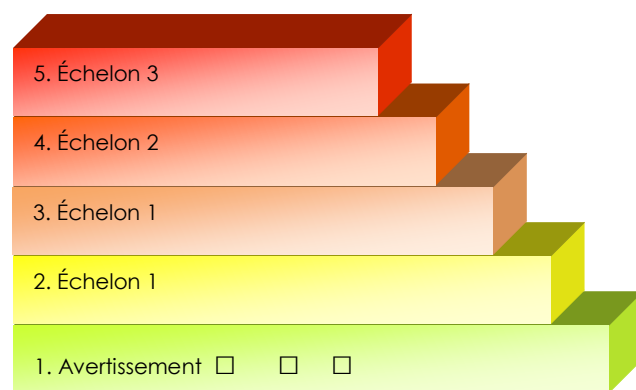


Date	Règle	Conséquence
5.		
4.		
3.		
2.		
1. Date :	2. Date :	3. Date :



Règlement 5 : Je prends soin de l'environnement.

Date	Règle	Conséquence
5.		
4.		
3.		
2.		
1. Date :	2. Date :	3. Date :



Exemples de conséquences possibles

Échelon 1

- Geste de réparation (ex. : rendre un service à l'ami)
- Excuse verbale ou écrite
- Dessin d'excuses
- Réflexion écrite sur les conséquences de mes gestes
- Perte de privilège
- Réparer ce que j'ai brisé
- Perte de récréation
- Pratiques
- Résolution de conflit avec médiateur
- Autres

Échelon 2

- Appel aux parents
- Mission sociale (ex. : bénévolat, entraide, etc.)
- Travaux communautaires
- Perte d'une activité récompense
- Autres

Échelon 3

- Garde à vue
- Mesure spéciale
- Suspension interne
- Rencontre avec les parents et la direction
- Rencontre avec le policier éducateur
- Autres